



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE  
LE MARDI 8 OCTOBRE 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 8 octobre 2019 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. le conseiller Michel Landry, maire suppléant substitut, et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

M. le conseiller Gregory Bussières  
Mme la conseillère Évelyne Girard  
M. le maire Alain Poirier

Sont également présents :

Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière  
M. Michel Simard, trésorier et directeur général adjoint

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 1.

19-10-290

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter le point 8.2 à une séance ultérieure :

8.2 *Autorisation d'ajout de deux panneaux de signalisation « Arrêt » sur le boulevard Quévillon*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.**

19-10-291

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

19-10-292

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
DE SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Nadia Boily**

*Commis secrétaire trav. pub. et urb. pour une période indéterminée*

**Pascal Frenette**

*Commis secrétaire réceptionniste (23 au 30)*  
*Travaux publics (numérisation) (3 au 6) 12, 13, 19, 20*  
*Développement économique (support) (9 au 11) (16 au 18)*

**Jenny Fortier**

*Préposée à la bibliothèque (10 au 12)*  
*Commis secrétaire réceptionniste (3 au 9)*  
*Commis secrétaire loisirs, urbanisme et insp. bât. 19, 20*  
*(16 au 18) (23 au 30) entraînement*

**Hélène Therrien**

*Commis secrétaire réceptionniste ..... 19, 20*

**Patrick Dumont**

*Ouvrier travaux publics ..... pour une période indéterminée*

**Guy Mercier**

*Ouvrier travaux publics ..... au besoin pour une période indéterminée*

**Paul-Yvan Bourgoïn**

*Opérateur concierge ..... (1 au 30)*

**Martine Pilon**

*Opérateur concierge ..... (3 au 13)*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère  
Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et  
résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale  
quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour  
le mois mentionné en titre.**

19-10-293

**EMBAUCHE DE M. PATRICK LAFLEUR À TITRE D'EMPLOYÉ À  
L'ESSAI AU POSTE D'HOMME D'ENTRETIEN CENTRE  
COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT le caractère particulier du poste d'homme d'entretien centre communautaire et qu'il est nécessaire de préparer une relève adéquate advenant le départ à la retraite du détenteur actuel de ce poste ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, un appel de candidatures a été lancé et que trois candidats ont été rencontrés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de M. Patrick Lafleur, conditionnellement à l'engagement formel de celui-ci de suivre la formation obligatoire de mécanique de machines fixes-classe B (MMF-CB) ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'embauche de M. Patrick Lafleur à compter du 15 octobre 2019, à titre d'employé à l'essai au poste d'homme d'entretien centre communautaire en accompagnement de M. Alain Boulet, détenteur actuel du poste, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective.

19-10-294

**NOMINATION DE M. GABRIEL GOURDE À TITRE DE COORDONNATEUR LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la nomination de M. Maxime Gauthier-Dubuc à titre de directeur par intérim du Service loisirs et culture et qu'il est nécessaire de le remplacer au poste de coordonnateur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le poste de coordonnateur loisirs, culture et vie communautaire par intérim à M. Gabriel Gourde rétroactivement au 17 septembre 2019, et ce, jusqu'au retour de congé parental de Mme Karine Lafrenière selon les conditions salariales annuelles de 50 000 \$ avec les avantages sociaux tels que définis à la Politique du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

19-10-295

**NOMINATION DE MME ANIK RACICOT, DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière a fait part au conseil de son départ éventuel à la retraite et qu'il est nécessaire de préparer adéquatement la relève ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anik Racicot, actuellement directrice du Service de développement économique a démontré un vif intérêt à occuper la fonction de directrice générale et que le conseil juge qu'elle possède les atouts nécessaires pour bien s'acquitter de cette responsabilité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

**DE NOMMER** Mme Anik Racicot, directrice du Service de développement économique également directrice générale adjointe et autorise un ajustement salarial de 10 000 \$ rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2019.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

19-10-296

Annotation

**RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
AUTORISATION D'APPEL DE CANDIDATURES POUR LE  
POSTE DE SECRÉTAIRE AUX SERVICES DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT le mandat donné en septembre 2018 à Carrefour du Capital humain, service en ressources humaines de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour effectuer l'analyse de la structure organisationnelle du Service des travaux publics, de l'urbanisme et de l'aéroport ainsi que la planification de la main-d'œuvre, en collaboration avec la direction du Service des travaux publics et de la direction générale ;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une ressource en support au secrétariat des Services des travaux publics, d'urbanisme et de développement économique depuis plus d'un an ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de ces services concluent de la nécessité d'avoir une ressource permanente ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il est recommandé de procéder à l'embauche officielle d'une ressource à titre de secrétaire des Services des travaux publics, de l'urbanisme et du développement économique ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la direction générale de procéder à l'appel de candidatures pour le poste de secrétaire des Services travaux publics, urbanisme et développement économique, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.**

19-10-297

**RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
MODIFICATION DES TITRES D'EMPLOI ET DE LA  
DESCRIPTION DE TÂCHES (COLS BLANCS)**

CONSIDÉRANT l'embauche officielle d'une ressource au secrétariat des Services suivants : travaux publics, urbanisme et développement économique, et ce, de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il est nécessaire de procéder à la modification des titres d'emplois et des descriptions des tâches des postes suivants :

- ✓ *Commis secrétaire greffe, travaux publics et incendie*
- ✓ *Commis secrétaire loisirs, urbanisme et inspection en bâtiment*

Et ainsi nommer et définir les nouveaux postes, respectivement :

- ✓ *Secrétaire aux Services du greffe, de la sécurité incendie et de l'organisation des mesures d'urgence (OMU)*
- ✓ *Secrétaire au Service des loisirs et de la culture*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'AUTORISER** la direction générale à procéder à la modification des titres d'emploi et de la description des tâches des postes ci-haut mentionnés, à compter de la présente, conformément à la convention collective en vigueur.

19-10-298

**RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
AUTORISATION D'APPEL DE CANDIDATURES POUR LES  
POSTES DE JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE**

CONSIDÉRANT le mandat donné en septembre 2018 à Carrefour du Capital humain, service en ressources humaines de l'Union des municipalités (UMQ) pour effectuer l'analyse de la structure organisationnelle du Service des travaux publics, de l'urbanisme et de l'aéroport ainsi que la planification de la main-d'œuvre, en collaboration avec la direction du Service des travaux publics et de la direction générale ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il est nécessaire de procéder à la modification des titres d'emplois et des descriptions des tâches des postes suivants :

- ✓ *Opérateur véhicules motorisés et service de garage*
- ✓ *Ouvrier travaux publics*

Et ainsi nommer et définir les nouveaux postes :

- ✓ *Journalier et opérateur de machinerie*

CONSIDÉRANT QU'il est aussi recommandé de procéder à l'embauche de deux autres salariés au même titre d'emploi afin de former une équipe de travail pour permettre le rendement continu du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER** la direction générale de procéder à la modification des postes mentionnés ci-haut, effective à compter de la présente, et ce, conformément à la convention collective en vigueur ;

**D'AUTORISER** l'appel de candidatures pour deux autres postes de journalier et opérateur de machinerie.

19-10-299

**RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE  
L'URBANISME ET DE L'AÉROPORT ET AUTORISATION  
D'APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE D'INGÉNIEUR  
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le mandat donné en septembre 2018 à Carrefour du Capital humain, service en ressources humaines de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour effectuer l'analyse de la structure organisationnelle du Service des travaux publics, de l'urbanisme et de l'aéroport ainsi que la planification de la main-d'œuvre, en collaboration avec la direction du Service des travaux publics et de la direction générale ;



6

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à l'analyse des besoins en matière de ressources humaines visant à assurer le maintien de la qualité des services offerts aux citoyens tout en continuant de répondre aux besoins de développement municipal, il est recommandé de procéder à l'embauche d'un ingénieur en support au directeur du service ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la direction générale de procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'ingénieur municipal relevant du directeur du Service des travaux publics, de l'urbanisme et de l'aéroport conformément à l'organigramme figurant dans le rapport de l'analyse de Carrefour du Capital humain.**

19-10-300

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE  
SEPTEMBRE 2019 TOTALISANT LA SOMME DE 563 727,27 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de septembre 2019 ;

***Bordereau des chèques***

*Chèques 21612 à 21633 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 35 772,54 \$*

*Chèque(s) annulé(s) :*

*aucun*

***Bordereau des dépôts directs***

*Dépôts directs 500839 à 500924 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 299 512,21 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 500857*

***Bordereau des prélèvements***

*Prélèvements 4720 à 4765 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 120 447,83 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : aucun*

***Bordereau des salaires***

*Salaires semaines 35 à 38 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 107 994,69 \$*

***Grand total : ..... 563 727,27 \$***

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois de septembre 2019 totalisant la somme de 563 727,27 \$.**

19-10-301

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS  
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS  
DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;



7

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 30 septembre 2019.

19-10-302

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2019 TOTALISANT LA SOMME DE 296,44 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période de septembre 2019, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

**M. Alain Poirier, maire**

*Chibougamau, 16 septembre 2019, automobile*

*Rencontre avec le ministre Jean Boulet (MTESS)..... 296,44 \$*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

19-10-303

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU 2<sup>E</sup> VERSEMENT DE 55 540 \$ POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit payer une contribution annuelle au ministère de la Sécurité publique pour les services policiers de la Sûreté du Québec, représentant la somme de 111 080 \$ pour l'année 2019, facture 102435 ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement de 55 540 \$ est payable au plus tard le 31 octobre 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le paiement de 55 540 \$ du deuxième versement de la contribution 2019 pour les services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.



16758

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution  
19-10-304

Annotation

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 46 978,79 \$ TAXES INCLUSES À L'ENTREPRISE RADIUM POUR LA REFONTE DU SITE WEB - APPEL D'OFFRES LSQ-18005**

CONSIDÉRANT l'adjudication, par la résolution 18-11-286, du contrat de l'appel d'offres LSQ-18005 - Refonte du site web à l'entreprise Radium inc. ;

CONSIDÉRANT la fin des travaux et la réception de la facture 28113 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des technologies de l'information ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 46 978,79 \$ taxes incluses à l'entreprise Radium inc. pour la refonte du site web de la Ville selon l'appel d'offres LSQ-18005.**

19-10-305

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES - 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et qu'il a été reconduit en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon prévoit la formation de quatre (4) pompiers au programme « Pompier 1 » pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire et qu'elle doit transmettre sa demande auprès du ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de quatre (4) pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique pour l'exercice 2019-2020 et de transmettre cette demande au Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).**

19-10-306

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 10 704,17 \$ TAXES INCLUSES À M.D. ENTREPOSAGE ENR. POUR LA LOCATION DE PELLE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie M.D. Entreposage enr. nous a fait parvenir la facture 8293 pour la location de pelle ;

**Facture 8293**

Place Lebel/boulevard Industriel.....	7 410,00 \$
Ponceaux.....	1 900,00 \$
TPS.....	465,50 \$
TVQ.....	928,67 \$
Total.....	10 704,17 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 10 704,17 \$ taxes incluses à M.D. Entreposage enr. pour location de pelle.**

19-10-307

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 19 100,57 \$ TAXES INCLUSES À MATÉRIAUX DUBREUIL INC. DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE ENTREPRENEURIAL MULTI-USAGERS (CEMU) SUITE 100**

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-240 adjugeant le contrat pour la réfection de la toiture de la suite 100 du Centre entrepreneurial multi-usagers à M.P. Renaud-Vation, et ce, pour la main-d'œuvre seulement ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette réfection, Matériaux Dubreuil nous a fait parvenir la facture 57460 pour les matériaux utilisés ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le paiement de 19 100,57 \$ taxes incluses à Matériaux Dubreuil inc. dans le cadre de la réfection de la toiture du centre entrepreneurial multi-usagers (CEMU) suite 100.

19-10-308

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 19 843,57 \$ TAXES INCLUSES À WOLSELEY POUR ACHAT DE DIVERS MATÉRIAUX**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Wolseley nous a fait parvenir la facture 77770 pour l'achat de divers matériaux servant à l'installation de ponceaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le paiement de 19 843,57 \$ taxes incluses à Wolseley.

19-10-309

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 34 747,43 \$ TAXES INCLUSES À SOUS-POSTE TRANSPORT DE VRAC MATAGAMI-QUÉVILLON POUR SERVICES DE CAMION DU 6 AU 31 AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon nous a fait parvenir les factures suivantes pour services de camion du 6 au 31 août 2019 ;

**Facture 2944 – Service 6 au 16 août 2019**

<i>Entretien et réparation réseau égouts</i> .....	3 390,27 \$
<i>1115, boulevard Industriel</i> .....	7 242,25 \$
<i>Zone 22H-RU</i> .....	3 929,38 \$

**Facture 2953 – Service 18 au 31 août 2019**

<i>Entretien et réparation réseau égouts</i> .....	2 607,93 \$
<i>1115, boulevard Industriel</i> .....	2 045,06 \$
<i>Place Lebel/boulevard Industriel</i> .....	11 006,83 \$

<i>TPS</i> .....	1 511,09 \$
<i>TVQ</i> .....	3 014,62 \$
<b>TOTAL</b> .....	<b>34 747,43 \$</b>

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 34 747,43 \$ taxes incluses à Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour services de camion du 6 au 31 août 2019.**

19-10-310

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 49 335,08 \$ TAXES INCLUSES À MP RENAUD-VATION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE ENTREPRENEURIAL MULTI-USAGERS (CEMU) - SUITE 100**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de la réfection de la toiture du Centre entrepreneurial multi-usagers (CEMU) - suite 100 par la résolution 19-08-240 ;

CONSIDÉRANT QUE MP. Renaud-Vation Inc. nous a fait parvenir la facture 192107 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés et que le directeur du Service des travaux publics en recommande le paiement ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 49 335,08 \$ taxes incluses à MP Renaud-Vation Inc. pour la réfection de la toiture du centre entrepreneurial multi-usagers (CEMU) - suite 100.**

19-10-311

**DÉROGATION MINEURE DE MME JENNY FORTIER POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 72, RUE DES PRUNIERIS AFIN DE LÉGALISER LA MARGE DE REcul DU GARAGE**

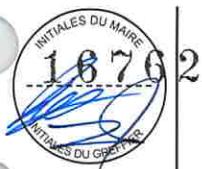
CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Jenny Fortier pour l'immeuble situé au 72, rue des Pruniers ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à légaliser la marge de recul du garage qui n'a pas la marge minimale requise de 6 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présumer de la bonne foi du propriétaire lors de la construction ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER la demande de dérogation mineure produite par Mme Jenny Fortier pour le garage situé au 72, rue des Pruniers afin de légaliser la marge de recul du garage.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
**19-10-312**

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE DE LA BAIE-JAMES (ARBJ) POUR LA RÉALISATION DE DIFFÉRENTS PROJETS INSCRITS DANS LE PLAN D'ACTION DU COMITÉ 5000**

CONSIDÉRANT QUE sans aide financière il est impossible pour la municipalité de procéder à la réalisation des projets pilotes identifiés dans le plan d'action 2019-2022 du Comité 5000 ;

CONSIDÉRANT QUE le concept du Comité 5000 est une initiative unique et novatrice de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour aider les entreprises aux prises avec les défis que représente la rareté de la main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 a pour mission de répondre aux besoins des entreprises de Lebel-sur-Quévillon en matière de mobilisation, d'attraction, d'accueil, d'inclusion et de rétention de la main-d'œuvre en initiant et/ou en soutenant différentes initiatives sur l'ensemble du territoire de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 est le seul et principal acteur du milieu en matière d'interventions en ce qui a trait à la mobilisation, l'attraction, l'accueil, l'inclusion et la rétention de la main-d'œuvre sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 a produit un plan d'action qui consiste à réaliser différents projets pour répondre aux besoins des entreprises au niveau de la main-d'œuvre, de la formation et de l'habitation ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière auprès de l'Administration régionale de la Baie-James dans le cadre de l'entente concernant le programme « Mobilisation-Diversité 2019-2020 » pour la réalisation de différents projets inscrits dans le plan d'action du Comité 5000 ;**

**QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

**19-10-313**

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES POUR LA RENCONTRE DES AÎNÉS 2020**

CONSIDÉRANT QU'en 2020, la Ville de Lebel-sur-Quévillon sera la ville hôte pour la Rencontre des Aînés du Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une demande de subvention doit être adressée à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre de son programme de développement social ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** qu'une demande d'aide financière soit présentée à l'ARBJ pour la Rencontre des Aînés 2020 ;

**QUE** la directrice générale et greffière ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

19-10-314

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2019 ET JANVIER, FÉVRIER 2020**

**CONSIDÉRANT** QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

**QUE** le conseil nomme M. le conseiller Michel Landry, maire suppléant et Mme la conseillère Évelyne Girard, maire suppléant substitut pour les mois de novembre, décembre 2019 et janvier, février 2020.

19-10-315

**VENTE D'ESPACES VERTS - ABROGATION DE RÉOLUTIONS**

**CONSIDÉRANT** QUE le Service de l'urbanisme a effectué l'analyse des résolutions adoptées depuis l'année 2000 concernant la vente possible d'espaces verts ;

**CONSIDÉRANT** QU'aucune suite n'ayant été donnée à certaines résolutions, celles-ci n'ont plus lieu d'être et qu'à cet effet, la directrice générale et greffière en recommande l'abrogation :

00-07-268..... 87, rue des Cèdres – Vente espace vert  
08-08-209..... 109, rue des Cèdres – Vente espace vert  
08-12-327..... 107, rue des Cèdres – Vente espace vert  
13-05-136..... 61, rue des Ormes – Vente espace vert  
14-06-195..... Résidus de terrain résidentiel

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

**D'ABROGER** à toutes fins que de droit les résolutions ci-haut mentionnées.



4

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
**19-10-316**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE VENTE DE TERRAIN DE LA  
VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON ET ABROGATION DE LA  
RÉSOLUTION 95-11-768**

---

CONSIDÉRANT la révision de la Politique de vente de terrain de la Ville afin d'y inclure la procédure de vente d'espace vert ou résiduel de la Ville ;

CONSIDÉRANT la modification du formulaire de soumission pour l'achat de terrain afin d'y inclure la règle de paiement lors d'achat d'espace vert ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu d'abroger la résolution 95-11-768 intitulée « Espace vert – terrain résidentiel – coût minimum de 0,05 \$ le pied carré (minimum de 100 \$) » ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon» révisée en octobre 2019 et d'abroger à toutes fins que de droit la résolution 95-11-768.**

19-10-317

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET  
DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES (CRSSBJ) POUR  
LE PROJET «ACCÈS À L'EAU ET AGRICULTURE EN MILIEU  
URBAIN»**

---

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'embellissement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, par l'entremise de Mme Julie Paquin, nutritionniste au Centre de santé Lebel et membre du comité, désire déposer une demande de subvention de 13 300 \$ auprès du CRSSBJ pour son projet «Accès à l'eau et agriculture en milieu urbain» dans le cadre des mesures en saine alimentation et en sécurité alimentaire ;

CONSIDÉRANT la participation de la Ville au projet d'une valeur de 12 000 \$ représentant les frais de main-d'œuvre et d'installation des fontaines d'eau ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le Comité d'embellissement à déposer auprès du CRSSBJ une demande de subvention pour le projet «Accès à l'eau et agriculture en milieu urbain» ;**

**DE MANDATER la directrice générale et greffière ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
**19-10-318**

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) POUR LE PROJET «INSTALLATION DE FONTAINES D'EAU ET CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS URBAINS COMESTIBLES»**

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'embellissement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, par l'entremise de Mme Julie Paquin, nutritionniste au Centre de santé Lebel et membre du comité, désire déposer une demande de subvention de 21 500 \$ auprès de l'ARBJ pour son projet «Installation de fontaines d'eau et création d'aménagements urbains comestibles» dans le cadre du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023 – Fonds québécois d'initiatives sociables (FQIS) ;

CONSIDÉRANT la participation de la Ville au projet d'une valeur de 12 000 \$ représentant les frais de main-d'œuvre et d'installation des fontaines d'eau ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le Comité d'embellissement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon à déposer une demande de subvention auprès de l'Administration régionale Baie-James pour le projet «Installation de fontaines d'eau et création d'aménagements urbains comestibles» ;**

**DE MANDATER la directrice générale et greffière ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

**19-10-319**

**AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC) CHIBOUGAMAU-CHAPAIS POUR LA 22<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC 2020**

CONSIDÉRANT QUE Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais organise la 22<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de plus de 60 000 participants, de jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que des créateurs d'entreprises et qu'il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national ;

CONSIDÉRANT QU'en s'associant au Défi OSEntreprendre, la Ville confirme son engagement à inspirer le désir d'entreprendre en faisant rayonner les initiatives entrepreneuriales de notre région ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'OCTROYER une contribution financière de 500 \$ à titre de commanditaire participatif, à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais pour la 22<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec 2020.**

19-10-320

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À MME PATRICIA LAMBERT PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) VOLET SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Patricia Lambert, étudiante en quatrième secondaire à Gatineau, évolue au sein de l'équipe féminine midget AA « Les Dynamites » en tant que seule gardienne des buts et qu'elle est également affiliée à l'équipe midget AAA « Les Intrépides de l'Outaouais » ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Mme Patricia Lambert a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à Mme Patricia Lambert une aide financière de 1 000 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.**

19-10-321

**DESSERTE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – DEMANDE DE COUVERTURE - ROUTES RÉGIONALES 113 ET 167**

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité de La Doré adoptée le 10 septembre 2019, portant sur la desserte cellulaire de la route 167 ;

CONSIDÉRANT QUE la route 167 et plusieurs tronçons de la route 113 ne sont pas desservis par un service de téléphonie cellulaire ;

CONSIDÉRANT QUE la route 167 relie les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec, et que la route 113, qui dessert des villes jamésiennes et des communautés crie, relie les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ces routes constituent un lien routier important tant pour l'économie de ces trois régions que pour l'occupation du territoire de la région Nord-du-Québec et qu'il est primordial d'assurer la sécurité et l'accès aux services d'urgence dans un délai minimal à tous les usagers de ces routes ;



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE l'envergure des investissements nécessaires à la mise en place d'une desserte en téléphonie cellulaire nécessite un appui financier majeur de la part des différentes instances gouvernementales concernées ;

CONSIDÉRANT les nombreuses revendications effectuées depuis 2007 auprès de différentes instances ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**DE DEMANDER aux instances concernées de ramener le dossier de la desserte en téléphonie cellulaire en avant-plan afin de l'inclure à court terme dans les priorités gouvernementales et d'assurer ainsi une sécurité optimale à tous les usagers des routes régionales 113 et 167 ;**

**QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :**

- Navdeep Bains, ministre fédéral  
Innovations, Sciences et Développement économique canadien
- Pierre Dufour, ministre responsable de la région Nord-du-Québec
- Jonathan Julien, ministre responsable du Plan Nord
- René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James
- Abel Bosum, Grand Chef de la Nation Crie
- Manon Cyr, mairesse de la Ville de Chibougamau
- Steve Gamache, maire de Chapais
- Yannick Baillargeon, maire de La Doré
- Luc Gibbons, maire de St-Félicien
- Jean-Maurice Matte, maire de Senneterre
- Futur député fédéral Lac-Saint-Jean
- Futur député fédéral Abitibi Baie-James Nunavik Eeyou
- Pierre Fitzgibbon, ministre  
Économie et de l'Innovation du Québec
- Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications
- Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement  
économique régional
- Nancy Guillemette, députée provinciale Roberval
- Denis Lamothe, député provincial Ungava
- Lucien Boivin, préfet de la MRC Domaine-du-Roy
- Manon Cyr, vice-présidente  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
- Thomas Neeposh, Chef de Mistissini
- Curtis Bosum, Chef d'Oujé-Bougoumou
- Marcel Happyjack, Chef de Waswanipi
- Comité cellulaire partout, pour tous  
Agence interrégionale de développement des technologies de  
l'information et des communications



68

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

*Mme la conseillère Julie Rivard déclare avoir un intérêt pécuniaire et ne participe pas au vote*

19-10-322

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE « DÉJEUNER DU CONSEIL »  
À L'ENTREPRISE TRAITEUR DU BOULEVARD 6 530,58 \$  
TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire rencontrer les citoyens à la salle Desjardins du centre communautaire le 24 novembre 2019, à l'occasion d'un déjeuner servi par les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, une offre de service a été demandée à l'entreprise Traiteur du Boulevard pour quatre cents (400) convives ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat de la préparation du « Déjeuner du conseil » à l'entreprise Traiteur du Boulevard pour la somme de 6 530,58 \$ taxes incluses ;**

**QU'une participation monétaire de 5 \$ par personne âgée de plus de 5 ans soit exigée et qu'ainsi la somme ramassée soit remise au Comité de bienfaisance des Filles d'Isabelle de Lebel-sur-Quévillon en guise d'aide financière à la préparation des paniers de Noël 2019.**

**INSCRIPTION  
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de septembre 2019.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL  
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de septembre 2019.

**INSCRIPTION  
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire suppléant, M. Michel Landry invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de septembre.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**INSCRIPTION**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil de ville tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

Trois citoyens présents dans la salle.  
Aucune question.

M. le maire Alain Poirier, à l'extérieur de la municipalité, a suivi le déroulement de la séance par visioconférence.

19-10-323

**RÉSOLUTION**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 20 h 57.**

Je soussigné, Michel Landry, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 19-10-290 à 2019-10-323 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.

  
Michel Landry  
Maire suppléant substitut

  
Luce Paradis, OMA  
Directrice générale et greffière